

Candidats ayant obtenu une évaluation de l'OPTMQ

Les personnes immigrantes qui possèdent une formation antérieure en technologie de laboratoire médical peuvent faire évaluer leur formation et leur expérience par l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ). L'évaluation de l'OPTMQ précise les compétences que la personne doit acquérir afin de satisfaire aux exigences menant à l'obtention d'un permis d'exercice au Québec. Les candidats peuvent présenter une demande d'admission au programme de Technologie d'analyses biomédicales du Collège Dawson afin de compléter les compétences requises.

Le processus d'admission est le suivant :

1. Demande d'admission

Les candidats ayant obtenu une évaluation de l'OPTMQ doivent présenter une demande d'admission au programme au plus tard le **1er mars**, en suivant le processus régulier de demande d'admission du Collège.

- a. L'évaluation de l'OPTMQ servira à déterminer les cours que le candidat devra suivre.
- b. La demande d'admission sera traitée séparément des demandes des candidats qui souhaitent obtenir un DEC.
- c. Le candidat sera convoqué à une entrevue. Un test de classement ou d'évaluation linguistique pourrait également être exigé.
- d. Les candidats qui présentent une demande après la date limite du 1er mars pourront être évalués en août, sous réserve des places disponibles.

2. Documents requis

En plus des documents exigés par le Collège dans le cadre du processus d'admission, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- a. L'évaluation de l'OPTMQ;
- b. Le relevé de notes de la formation clinique ainsi que celui de la formation la plus récente;
- c. Une lettre d'intention;
- d. Les renseignements relatifs à l'expérience professionnelle.

3. Exigences linguistiques

Anglais : Les candidats doivent être en mesure de fonctionner en anglais au niveau collégial, tant à l'oral qu'à l'écrit et en lecture.

Français : Les candidats doivent démontrer une connaissance suffisante du français avant leur entrée dans le programme afin de pouvoir fonctionner adéquatement dans le milieu clinique pendant le stage.

Les candidats pourraient être tenus de passer un test de classement en anglais et/ou en français.

4. Admission sur la base de l'évaluation de l'OPTMQ

Profil de deux ans : Lorsque les cours nécessaires pour acquérir les compétences manquantes peuvent être suivis sur une période de deux ans, l'admission est conditionnelle à la disponibilité des places de stage clinique et à la capacité d'accueil des étudiants du DEC en deuxième année.

Profil de trois ans : Lorsque les cours nécessaires pour acquérir les compétences manquantes doivent être répartis sur une période de trois ans, le candidat pourrait être admis uniquement aux cours spécifiques au programme (cours de concentration).

Évaluation du niveau de connaissances et de compétences

Après son admission, si le niveau de connaissances ou de compétences du candidat est incertain ou si des lacunes sont constatées dans un domaine particulier, le programme peut exiger une évaluation afin de déterminer le niveau de formation approprié.

Selon les résultats de cette évaluation, le programme peut exiger que le candidat suive des cours supplémentaires à ceux prescrits par l'OPTMQ.

NOTES:

- **Le nombre de places disponibles est limité par la capacité d'accueil des milieux de stage clinique.** Les étudiants inscrits au DEC ont priorité pour les places de stage. Les décisions d'admission pour les candidats ayant une évaluation de l'OPTMQ seront prises une fois les besoins en places de stage des étudiants du DEC déterminés.
- Les candidats s'inscriront uniquement aux cours exigés par l'OPTMQ pour satisfaire aux exigences liées à l'obtention de leur permis d'exercice. L'inscription à ce parcours ne mène pas à l'obtention d'un DEC.

- Les candidats doivent réussir tous les cours auxquels ils sont inscrits afin de poursuivre leur cheminement dans le programme. En cas d'échec, la politique du programme relative à la réussite et à la progression dans le programme s'applique.
- Les candidats peuvent présenter une demande d'adhésion auprès de l'organisme de réglementation d'une autre province, s'ils satisfont aux exigences de cette province.
- Les candidats qui souhaitent obtenir une certification nationale doivent communiquer avec le **ACORPLM** afin d'obtenir de l'information sur les exigences et le processus de certification.
- Les candidats devront réussir l'examen de français de l'**Office québécois de la langue française (OQLF)** si cette exigence est indiquée dans leur évaluation de l'OPTMQ.